

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Juillet 2011

Présents : Mmes S.BARKE, V.HAITCE, M.PETIT ANORO, C. BOUIN
Mrs P.DUVERT, J.L.ROBERT, R. GUILLEM,
P. LACROIX, J.L LEBLANC

Absents :

- T. RODRIGUES
- J. SAVONNET
- P. ROBERT

Absents excusés :

- K. RAMON
- V.MERLE
- S.CHAAK

Procuration :

S.CHAAK a donné procuration à JL ROBERT
K. RAMON a donné procuration à JL LEBLANC
V.MERLE a donné procuration à V.HAITCE

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 21 avril 2011
- Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Devenir des syndicats : SICCA, SIEMCA, SIVURS, SIECC auxquels la commune de Goyrans adhère.
- Recrutement de Maryline MASSART (mise à disposition du Sicoval à 28H) en remplacement de Valérie NORMANT
- Augmentation du temps de travail d'Annie Lagarde passage de 20H à 35H
- Suppression du poste d'Annie Lagarde à 20H et création de poste à 35H
- Questions diverses

Ouverture de la séance du 18h40

- 1) *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril reporté au prochain Conseil*
- 2) *Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Devenir des syndicats : SICCA, SIEMCA, SIVURS, SIECC auxquels la commune de Goyrans adhère*

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation le 15 avril dernier par le préfet d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, les communes et EPCI du département ont été saisi pour donner leurs avis sur ce projet de SDCI. Ces derniers ont 3 mois pour donner leur avis. A défaut il sera réputé favorable.

Monsieur le Maire indique que le projet proposé par le préfet de la Haute-Garonne intéresse directement la commune de Goyrans sur 3 points :

- l'organisation de l'intercommunalité dans la grande agglomération Toulousaine : métropole et pôle métropolitain ;
- le maintien de Ramonville-Saint-Agne dans le Sicoval,
- les propositions de rationalisation de la carte des syndicats mixtes et des syndicats de communes qui concernent le SIVOS, le SICCA, le SIVURS, le SIEMCA (Syndicat de l'école maternelle des coteaux de l'Ariège) et le SIECC (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Coteaux de Castanet)

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de se prononcer en émettant un avis sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour la Haute-Garonne

1) Métropole et Pole Métropolitain :

Le Pole Métropolitain semble être la meilleure solution, en effet il offre la possibilité de conserver les communautés d'agglomération et les communautés de communes qu'il englobera dans son périmètre. Cela permet :

- une plus grande et indispensable proximité entre les élus et les habitants
- La prise en compte de l'histoire, de la culture, des projets, des modes d'organisation et de fonctionnement ainsi que du degré d'avancement et d'intégration très différents d'une intercommunalité à une autre
- A chaque intercommunalité qui le compose de développer un projet mieux adapté à son territoire

* une meilleure gouvernance et, de ce fait, une plus grande réactivité

* une meilleure représentation des communes

2) Ramonville-Saint-Agne

Ramonville-Saint-Agne et le Sicoval ont un intérêt commun à rester ensemble. Ramonville-Saint-Agne fait partie du Sud-Est Toulousain, elle est une composante indissociable de la partie urbaine nord du Sicoval, actée par le Scot et disposant d'une continuité d'habitat. Ramonville-Saint-Agne représente un poids majeur dans l'organisation administrative et la solidarité financière du Sicoval. Son départ engendrerait un déséquilibre important dans le

financement de nombreux services publics notamment les déchets + 15 %, ainsi que des difficultés insurmontables dans la répartition de l'actif et du passif de la communauté d'agglomération.

De manière plus générale sur la question des communes qui sont en intercommunalité, il est bien évident que l'intérêt communautaire constitue l'intérêt général.

Il doit prévaloir pour des raisons liées notamment :

- à la nécessaire stabilité des périmètres communautaires indispensables à la construction d'un projet communautaire et à sa mise en oeuvre qui ne peuvent s'inscrire que dans la durée,
- à la solidarité des territoires.

3) Devenir des Syndicats

En ce qui concerne les propositions du SDCI portant sur la rationalisation de l'exercice des compétences d'action sociale pour les services à la personne et au regard de ses objectifs en la matière, monsieur le Maire propose de valider le principe de disparition à horizon 2013 du Syndicat de communes SICCA

En ce qui concerne les propositions du SDCI relatives au SIEMCA, monsieur le Maire propose un avis défavorable.

En effet au vu des statuts du SIEMCA, modifiés, en date du 12 novembre 2009, le SIEMCA a pour objet la gestion de l'école maternelle intercommunale sur le territoire de la commune de Goyrans.

Les trois communes membres, Goyrans, Aureville et Clermont-le-Fort ont transféré la compétence école maternelle au syndicat.

Le SICCA et le SICOVAL n'ont pas la compétence école maternelle et n'ont pas prévu de la prendre.

De ce fait, les propositions de la préfecture relatives au SDCI ne peuvent être appliquées.

En ce qui concerne les deux options décrites dans le projet de SDCI relatives au SIVURS, monsieur le Maire propose un avis défavorable.

- La première option où le SIVURS se dote de la compétence « restauration scolaire » et modifie ses statuts, semble en pratique irréalisable compte tenu des difficultés engendrées (rattachement au SIVURS de tous les personnels actuellement en charge de la surveillance dans les restaurants scolaires, prise en charge par le SIVURS de la gestion des bâtiments communaux affectés à la restauration scolaire avec obligation de reprise par le SIVURS des divers contrats en cours portant sur ces locaux ...)

Cette proposition 1 ne peut donc être retenue comme proposant une avancée pour le service public de restauration scolaire, ou une « simplification administrative ».

- La seconde option qui consiste en la dissolution du SIVURS et la création d'une SPL, ne peut pas non plus être acceptée dans la mesure où l'incertitude quant au régime juridique des SPL, ne permet de garantir :

* ni l'engagement des communes pour le remboursement de l'emprunt sur les 17 ans restant à courir et leur maintien dans la structure.

*ni le statut de fonctionnaire territorial dont bénéficient les agents en poste

Enfin en ce qui concerne la proposition du SDCI, relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité des Coteaux de Castanet, monsieur le Maire rappelle que ce syndicat assure la représentation des communes au niveau du SDEHG. Son rôle est également, lors de réunions annuelles, d'effectuer un bilan des travaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi de débattre de sujets plus généraux (économie d'énergie, juridique...).

Or le projet de SDCI transmis ne précise ni le nombre de représentants au SDEHG qui seraient désignés par les commissions territoriales, ni les modalités d'organisation des réunions locales.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide à la majorité :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

1) de donner un avis favorable :

- au maintien de Ramonville St Agne dans le Sicoval
- à la suppression du syndicats de communes SICCA
- à la constitution d'un pôle métropolitain.

2) de donner un avis défavorable :

- propositions concernant le SIVURS, à savoir :

option 1 : le SIVURS se dote de la compétence « restauration scolaire » et modifie ses statuts

option 2 : dissolution du SIVURS

- à la dissolution du SIEMCA

- à la dissolution du SIECC

3) *Recrutement de Maryline MASSART (mise à disposition du Sicoval à 28H) en remplacement de Valérie NORMANT*

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

4) *Augmentation du temps de travail d'Annie Lagarde passage de 20H à 35H,
Suppression du poste d'Annie Lagarde à 20H et création de poste à 35H*

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

5) *Questions diverses*

- *PLU*

Le Plan local d'urbanisme est actuellement en phase de projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

A cours du printemps 2011, plusieurs choix importants ont été votés par la délégation de notre commune. En matière d'environnement notamment, nous avons adopté le Plan Climat. Ce dernier fixe notamment à 20% la réduction des gaz effet de serre d'ici à 2020.

Par ailleurs, le projet ConfluenceS, pour la réalisation de la réserve naturelle régionale (RNR), a adopté la version définitive du règlement de gestion en faveur de la protection des milieux et de la biodiversité. Ces deux choix vont devoir se traduire de façon cohérente dans le projet de PLU.

La réalisation du projet urbain (PADD) prend en compte également plusieurs éclairages complémentaires. A commencer par la démarche de concertation faite avec la commission extra municipale. Le travail fourni est riche. Aujourd'hui, trois avis consultatifs ont été produits sur les questions d'urbanisme, d'environnement et d'agriculture et aussi de réseaux et d'infrastructures.

Nos initiatives ne se sont pas arrêtées là. En effet, une délégation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) participe à la réalisation d'un guide méthodologique sur la prise en compte de la trame verte et bleue (TVB) dans le PLU.

- *Itin'érance*

Goyrans étant la commune organisatrice, il est nécessaire de créer une régie de recettes permettant d'encaisser les entrées.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Entrée : 5€
- Repas : 5€, 8€, 10€
- Boissons : 1€, 2€

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

- *Contrat à durée déterminée*

Pour palier au manque de personnel à la rentrée scolaire, il est décidé de créer deux emplois de non titulaire à durée déterminée.

- *Affichage de début de la construction de l'école maternelle intercommunale*

L'affichage a été effectué ce jour et constaté par un huissier

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 21 H











